

UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L' AISNE

4, bis avenue Gustave Eiffel- 02400 CHATEAU-THIERRY

Secrétariat : Tél : 03.23.71.02.80 - Fax : 03.23.71.56.31

—oOo—

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 15 mars à 18 H 00, les membres du Comité Syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis Salle du Conseil à Château-Thierry, sous la Présidence de Monsieur Hugues DAZARD.

Membres en exercice : 65 titulaires - 36 suppléants	Résultat du vote :
Délégués présents : 30 délégués (28 titulaires - 2 suppléants)	Voix Pour : 30
Dont membres votants à voix délibérative : 30 délégués	Voix Contre : 0
Date de convocation du Comité Syndical : 08 Mars 2022	Abstention : 0

Membres présents:

Titulaires: Mr Alexandre David, Mr Bandry Didier, Mr Bandry Jean-Pierre, Mr Cantot Dominique, Mr Carion Denis, Mr Dazard Hugues, Mr Duclos Dominique, Mr Eugène Sébastien, Mr Foulon Didier, Mr Frex Dominique, Mr Gebka Jacques, Mme Gleize Séverine, Mme Hernandez Maryse, Mr Lloancy David, Mr Magnier Jean-Luc, Mr Malezé Patrick, Mr Marchal Philippe, Mr Mathis Michel, Mr Pantoux Jean-Luc, Mr Pittana Stéphane, Mr Pitton-Terrien Michel, Mr Polin Jean-Pierre, Mr Robin Claude, Mme Romelot Martine, Mr Saroul Daniel, Mme Stofferis Régine, Mr Tatin Christian, Mme Triconnet Nelly.

Suppléants votants: Mme Loiseau Patricia pour Mme Picard Florence, Mr Boyot Jacques pour Mr Verhulst Eric.

Membres absents excusés : Mr Arnefaux Alain, Mme Belleville Catherine, Mr Burel Régis, Mr Bruneaux Henri, Mr Conversat Jean-Claude, Mr Davin Benoît, Mr Hubier Maxime, Mr Mangin Eric, Mr Moyse Dominique, Mr Jacquin Claude, Mr Leveque Yves.

Membres absents: Mr Atzéni Frédéric, Mr Bahu Nicolas, Mr Blavet Gérard, Mr Branquard André, Mr Charbonnier Patrick, Mr Der Sarkissian Jean-Pierre, Mme Devron Francine, Mr Dobski Philippe, Mr Doucet Jean-Marie, Mr Durthaler Jacques, Mr Fraeyman Fabien, Mr Haÿ Etienne, Mr Hoerter Michel, Mr Hourdry Mathieu, Mr Juillet Jean-Etienne, Mr Lavoix Olivier, Mr Loyaux Emmanuel, Mme Malet Madeleine, Mme Pauly Brigitte, Mr Peugniez Michaël, Mme Richard Catherine, Mr Simon André, Mr Vérot Vincent, Mr Zatwarnicki Jean-Michel.

Est nommé secrétaire de séance : Mr Dominique Cantot

Objet : Comblement du puits de Saulchery

N°20220304

Les membres du Comité Syndical, entendu l'exposé du Président,

Attendu que la commune de Saulchery, antérieurement à l'année 2016 était alimentée par le captage situé sur la commune de Romeny Sur Marne au lieudit « Les Epinettes »

- Attendu que l'arrêté Préfectoral en date du 21 juillet 2016, a prononcé l'abandon d'exploitation du captage, à des fins de consommation humaine,

Le Président rappelle en conséquence, la nécessité de réaliser le comblement de cet ouvrage dans le respect des prescriptions réglementaires applicables pour les captages d'eau potable.

- Entendu les conclusions du rapport dressé par le bureau d'étude Antéa sur les mesures et travaux nécessaires au comblement du captage de Saulchery,

- Vu l'envoi du dossier à la Direction Départementale des Territoires DDT sur les préconisations des travaux de comblement de l'ouvrage,

.../...

- Les membres du Comité Syndical **DECIDENT**, après en avoir délibéré,

-DE REALISER les travaux nécessaires au comblement du puits de Saulchery (captage répertorié au BRGM sous l'indice N° 0156-6-0188) situé sur la commune de Romeny Sur Marne parcelle cadastrée Section ZI-46 au lieudit « L'Épinette »,

- D'APPOUVER le programme des travaux,

- D'AUTORISER le Président à lancer les consultations d'entreprises, par voie de procédure adaptée, en application du Code de la Commande Publique,

- DE SOLLICITER les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine –Normandie et du Conseil Départemental de l'Aisne,

- D'AUTORISER le Président à signer l'ensemble des pièces afférentes à cette opération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Hugues DAZARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20220315-20220304-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/03/2022

